

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## L'ARMÉE DÉMOCRATIQUE

S'il est exagéré de prétendre que les Républiques meurent par leurs armées, il est juste de consentir qu'elles n'ont pas de plus grands ennemis que l'esprit militaire professionnel.

Dans des circonstances encore trop récentes, l'armée ne sait-elle pas laissée entraîner aux passions violentes qui agitaient le monde politique et certains de ses membres n'avaient-ils pas, heureusement peu nombreux, compromis sa neutralité absolue en marquant par des protestations incorrectes une sourde opposition aux institutions républicaines ? Et n'était-ce même pas là la conséquence directe des abus antérieurs qui avaient ruiné toute hiérarchie au profit des coteries et des petites chapelles ?

A cette heure, l'autorité supérieure accuse d'autres tendances, progressivement imprimées à tous les échelons de la hiérarchie et reprenant un mot de Spuller appliqué maladroitement à l'Eglise, on peut dire qu'un « esprit nouveau » se manifeste d'une manière générale dans l'armée.

En veut-on des exemples ?

C'est d'abord le principe de libre examen, de libre discussion, admis entre officiers, qui permettait, il y a quelques jours à peine, d'instituer à l'Ecole des Hautes Etudes sociales une série de conférences sur l'« Education et l'Armée » devant se dérouler jusqu'au printemps prochain où prendront part indistinctement des généraux et des civils éminents.

C'est ensuite cette phrase caractéristique d'une importante circulaire du nouveau ministre de la guerre, prescrivant les conditions très précises dans lesquelles doivent être établis les tableaux d'avancement.

« Il conviendra d'ailleurs, écrit textuellement le Général Picquart, de rendre aux officiers sortis du rang la part d'avancement au choix qui leur revient afin d'affirmer le principe que, dans une armée démocratique tous les officiers peuvent accéder à tous les grades de la hiérarchie. »

« Une armée démocratique » ! voilà le principe désormais. Ainsi plus « d'ambitions prématurées, plus d'illusions suivies trop souvent d'un découragement préjudiciable au bon esprit du corps des officiers » ! Et des « chances d'avenir » pour tous sans distinction d'origine, sans d'autres titres au choix que la valeur.

Patience, mais à coup sûr, de telles décisions acheminent vers la dissolution de la caste militaire.

Assez de « soldatesque » ! Assez de ce sentiment particulariste d'un groupe isolé de toutes les préoccupations de la vie générale du pays !

Certes nous sommes loin du retour à cette armée professionnelle de 300.000 soldats rengagés que préconisait encore, il y a quelques années M. de Montebello. Il y a belle lurette que le pays a fait justice de tels procédés par lesquels les factieux de la République espèrent encore voir renaître le despotisme et s'est rallié de grand cœur à l'idée d'une armée vraiment nationale. Mais il n'a pas perdu de vue que cette force publique instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée doit toujours être subordonnée à l'autorité civile. C'est la pensée de Mirabeau consacrée par la Révolution qui a pénétré définitivement la masse populaire et gagne peu à peu l'esprit des officiers.

Bientôt pourra-t-on se dispenser de rappeler à nos futurs chefs de corps, comme l'exigeait dernièrement un commandant de l'Ecole de Saint-Cyr, que nous vivons en République et que vis-à-vis de la République ceux-ci ont des devoirs.

Les actes de rébellion en effet se font de plus en plus rares parmi les officiers supérieurs qui commencent à se rendre compte que l'obéissance légale aux règlements leur enjoint de « maintenir de tout leur pouvoir, selon l'expression de Hoche, les lois de

la République à laquelle ils doivent leur existence. »

L'imagination de nos jeunes lieutenants ne s'effraie plus, comme auparavant, au nom seul de « milice », de « courage civique » ou de « démocratie ». Ils comprennent que, de même que tout citoyen à l'avenir doit être soldat, tout « soldat » doit demeurer « citoyen ». Dubois-Crancé avait proclamé déjà cette vérité, il y a plus d'un siècle, à la Constituante. C'était la formule de l'armée républicaine, mais l'assemblée, après avoir écouté l'orateur malgré l'obstruction de la droite, n'adopta pas ses conclusions parce que la France était alors trop monarchique dans son essence.

Aujourd'hui le progrès s'est réalisé lentement dans les mœurs. Le prestige de l'officier sans être diminué s'accroît de plus en plus de conceptions égalitaires et d'un idéal pacifique. Le capitaine à la tête de sa compagnie, le colonel à la tête de son régiment n'a plus seulement conscience des obligations guerrières que comporte sa fonction mais aussi et surtout peut être, des obligations morales corrélatives. Les hommes qui sont confiés à sa direction ne sont pas que des êtres destinés au maniement des armes, mais des individus ayant des facultés généreuses qu'il ne lui appartient pas de laisser incultes.

A côté de l'instruction technique, il y a l'éducation morale. Il faut qu'il tâche également d'y pourvoir.

Ce ne serait pas un des moindres services rendus à la nation par les chefs de notre armée déjà si belle et si puissante, que d'aider à faire répandre « dans les camps, suivant l'admirable expression de Taine, vierges pures dans l'imagination de l'officier et du soldat, toutes les nobles idées qui ont fait la Révolution et soutiennent la République : Liberté, égalité, droits de l'homme, avènement de la raison ».

Claude GOUJAT.

Député de la Nièvre.

## Chambre des Députés

Séance du 4 décembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. BERTEAUX

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre a continué l'examen du budget des postes et télégraphes.

M. Chabert demande que la répartition des remises au personnel soit plus équitable : il propose de voter 130.000 francs qui formeront une masse commune des réserves dont la répartition serait faite entre les agents.

Les chapitres 7 à 11 sont votés et le budget des postes est ensuite adopté.

Les budgets de la caisse d'épargne, de l'imprimerie nationale, du commerce, du travail, des colonies sont votés.

Séance de l'après-midi

M. Constans présente un projet de résolution tendant à supprimer l'article 51 du règlement relatif aux amendements concernant le budget.

M. Berteaux combat la motion : l'urgence demandée est repoussée.

M. Lasies propose une motion tendant à supprimer le vote de procuration dans le vote du budget et dans les votes de confiance : la motion est renvoyée à la commission.

La Chambre passe à la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Blanc interpelle le ministre sur la disgrâce d'un inspecteur d'académie, M. Guéry.

M. Briand répond que la situation de M. Guéry dans les Côtes-du-Nord est difficile et il donne les explications nécessaires. L'incident est clos.

La Chambre vote une réduction de 1000 francs sur le crédit affecté aux aumôniers dans les lycées, la suppression des aumôniers sera faite l'an prochain.

Le budget de l'instruction publique est voté.

Et la séance est levée.

Séance du 5 décembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. RABIER

VICE-PRÉSIDENT

La séance supplémentaire que la Chambre avait décidé de tenir est desti-

née à commencer la discussion du projet devant autoriser le ministre des travaux publics à ouvrir la procédure du rachat à l'égard de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

M. Farjon développe une motion préjudicielle tendant à surseoir à toute discussion jusqu'à ce qu'il ait été procédé à une enquête auprès des conseils généraux et des chambres de commerce.

M. Klotz combat les motions d'aujourd'hui parce que, dit-il, ce serait la pire des solutions. Elle n'aurait d'autre résultat que de compromettre tous les intérêts.

M. Laniel dit que si la Chambre vote le 29 décembre, par exemple, le rachat, il ne sera pas effectif ce jour-là.

M. Barthou, ministre des travaux publics répond que si le rachat est voté le 29, il sera effectif le 30 décembre.

M. Klotz dit qu'en ce cas ce n'est pas la Chambre qui peut statuer sur l'interprétation : ce sont les tribunaux administratifs.

M. Brindeau : Si l'on refuse de consulter les conseils généraux et les chambres de commerce c'est qu'on sait qu'elles sont hostiles au projet de rachat. On ne peut cependant condamner les gens sans les entendre.

M. Barthou, ministre des travaux publics, demande à la Chambre de repousser la motion préjudicielle présentée par M. Farjon et M. Brindeau.

La motion préjudicielle est en contradiction avec la résolution votée par les députés de la région de l'Ouest. S'ils ne sont pas assurés de l'adhésion de leurs électeurs, pourquoi ont-ils signé cette résolution ? S'ils le sont, pourquoi consulter les chambres de commerce et les conseils généraux ?

Malgré les efforts de MM. de Dion et Beaugrand, la motion préjudicielle d'aujourd'hui est repoussée par 365 voix contre 215.

La discussion générale est ouverte.

M. Vendame, bien qu'il ne soit pas hostile en principe à l'exploitation du rachat, estime que, dans les circonstances, le rachat n'est pas la meilleure solution à adopter.

M. Biétry présente un contre-projet qui tend à faire passer dans la législation moderne le principe de l'accession des travailleurs à la propriété des entreprises auxquelles ils collaborent.

A un moment un certain nombre de socialistes quittent la salle en manière de protestation.

On demande le renvoi de la discussion à demain, M. Biétry ayant annoncé qu'il en avait encore pour longtemps, mais la gauche proteste violemment et le renvoi est repoussé par 375 voix contre 203.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 4 décembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Au nom de la commission parlementaire M. Riou dépose un rapport concluant à la prise en considération de la proposition de loi de M. de Las Cases, qui décide que les honneurs du Panthéon ne seront accordés à un citoyen que dix ans après sa mort.

Un vote ensuite un projet de loi ouvrant des crédits extraordinaires pour la participation de la France à l'exposition des Baux-arts à Venise.

Le Sénat revient à la discussion du projet de loi sur les composés du plomb. On discute le paragraphe de l'art. 3 qui prévoit une indemnité en faveur des fabricants de céruse.

M. Viviani, ministre du travail, s'oppose à cette proposition ; il se déclare respectueux de la propriété individuelle, mais il ne croit pas que l'Etat, en l'espèce, soit tenu à indemniser les fabricants d'un produit éminemment corrosif, tel que le blanc de céruse.

Cette thèse, est tour à tour, combattue par MM. Ponthier de Chamillard, Bragier et Guiller qui soutiennent que la proposition d'indemnité formulée par la commission et inspirée par des considérations d'équité auxquelles le Sénat ne peut se soustraire.

M. Caillaux ministre des finances, déclare que si la proposition de la com-

mission est adoptée ce serait un précédent très grave pour les droits de l'Etat.

M. Bragier dit que la suppression de la céruse doit avoir pour contre partie l'indemnité aux fabricants.

Cette proposition d'indemnité est votée par 163 voix contre 109.

Les derniers articles du projet sont adoptés.

L'interpellation de M. Monis, sur la construction des cuirassés, est fixée au 13 décembre.

La séance est levée.

## EN RUSSIE

### Les paysans et les terres

A l'ouverture de la séance de l'assemblée du Zemstvo du district, le président a soumis à la délibération une proposition des délégués paysans, tendant à envoyer à l'empereur un télégramme exprimant une profonde gratitude pour ses gracieuses bontés envers les paysans contenues dans les lois des 5 octobre et 9 novembre.

Le président a indiqué aux paysans qu'il fallait qu'ils comprissent que les terres ne peuvent être données gratuitement. Le discours du président a soulevé une tempête parmi les délégués, qui formaient la moitié de l'assemblée. Ceux-ci prétendirent que le télégramme ne devait être employé qu'après la conclusion des travaux de l'assemblée.

Le président proposa aux opposants de quitter la salle. Vingt délégués la quittèrent. Ceux qui restaient adoptèrent à l'unanimité la proposition des paysans. Les Cadets accusent le président d'avoir transporté le débat sur le terrain politique.

### Affaire Gourko-Lydvál

La Commission d'enquête sur l'affaire Gourko-Lydvál hâte ses travaux afin de présenter un rapport à l'empereur cette semaine, car il est urgent d'enrayer la marche du scandale grossi chaque jour par la circulation de nouvelles révélations.

### Six mille marins en grève

Les autorités ayant supprimé le Syndicat des marins russes de la navigation, plus de 6.000 hommes se sont mis en grève. Aucun vapeur n'est parti.

### Le Comte Witte expulsé

Le représentant à Saint-Petersbourg de la « Correspondance russe » envoie à cette agence la dépêche suivante que nous publions sous réserves :

La campagne acharnée que mènent depuis un certain temps les organisations réactionnaires contre le comte Witte a porté ses fruits. J'apprends d'une source excellente que le comte Witte vient d'être invité, d'une façon privée, à quitter le pays. Le comte a l'intention de se rendre sous peu à Bruxelles pour s'y établir.

« Dans les cercles bien informés, on explique cette expulsion comme un acte de vengeance de la part de certains grands-ducs tout puissants à présent. »

## La quadrille des Gouverneurs

Grand émoi dans les clans coloniaux. Le gouvernement se prépare à nommer des titulaires à la Tunisie et à l'Indo-Chine. M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, prendrait la succession de M. Pichon, à Tunis. Reste l'Indo-Chine, où les candidats sont nombreux, à titres inégaux. On connaît les candidatures anciennes de M. Pierre Baudin, député, de M. Laurent, un haut fonctionnaire des finances. Il serait question aussi de M. Leygues. Cependant on doute que l'ancien ministre des colonies et des beaux-arts se décide à aller si loin — si loin de l'Opéra... La lutte serait donc circonscrite entre M. Roume, gouverneur de l'Afrique occidentale, et M. Rodier, gouverneur de la Cochinchine.

Le gouvernement serait, croit-on,

hostile à l'idée d'envoyer là-bas un homme politique, et préférerait des hommes de carrière comme MM. Roume ou Rodier. D'autre part, il n'est guère facile de déplacer M. Roume, juste au moment où son emprunt de cent millions va venir devant les Chambres. Puis l'état sanitaire de l'Afrique occidentale donnant des inquiétudes, M. Roume n'est pas homme à déserter son poste, dans ces circonstances...

On devine la fièvre de nos exotiques dans l'attente de ce mouvement colonial.

## Le Pourboire

En anglais on dit *Tip*. Les américains se servent du même mot. Les uns et les autres savent que c'est un impôt prélevé sur l'étranger encore plus que sur les clients indigènes. Ces jours-ci, cette coutume valut une amusante aventure à un membre du Parlement britannique, M. E. B. Barnard. Il achevait de déjeuner à l'hôtel quand le propriétaire de l'établissement lui demanda comme un service de piloter au Westminster Hall un Yankee fraîchement arrivé à Londres. Le député, homme obligeant, acquiesça. M. Barnard fit d'abord entrer le compatriote de Franklin dans la Chambre des Lords. En sortant de là, Jonathan, s'imaginant qu'il avait affaire à un huissier du Parlement chargé de conduire les visiteurs, lui glissa dans la main, avec un sourire de satisfaction, une pièce d'or, un souverain. M. Barnard, en humoriste, ne voulut pas faire perdre à l'Oncle Sam son illusion. Il se borna tout doucement à lui dire qu'au Parlement il était interdit de recevoir des tips. L'Américain ne fit pas d'observation et remit la monnaie dans sa bourse. De retour à l'hôtel, on lui apprit qu'il avait été son cicerone. Il dit : c'est bien.

Mais le soir, il envoya au député une épingle en brillants, avec sa carte et ce mot : Souvenir !

Il y a des jours où Jonathan est tout à fait régence.

## La Nouvelle Alice

Devenue Mme Longworth, Alice Roosevelt — la princesse Alice — s'est transformée. La population de l'Etat d'Ohio a découvert dans ce brillant papillon de la société américaine une femme d'extraordinaire énergie. Ambitieuse pour son mari et pour elle-même, aucun effort ne lui coûte pour réaliser son rêve. Car, dans sa pensée secrète, elle a formé le dessein de faire rentrer à la Maison Blanche, où elle lui a donné sa main, le député dont elle s'emploie à assurer l'élection sénatoriale, en attendant que le sénateur soit nommé président de la République. Pourquoi pas ! Qui pourrait interdire à la fille de Roosevelt de nourrir ces espérances ? Et la voici qui se jette dans la mêlée politique. Elle organise les meetings des femmes du Cin cinnati, les préside, y parle avec éloquence et a un succès énorme. Quoi d'étonnant ? Ses toilettes et ses chapeaux extraordinaires révolutionnent le monde. Et ses shakelands ! Elle les prodigue à des milliers de gens, hommes et femmes, dont elle ignore le nom, dont elle aperçoit pour la première fois le visage, mais qui diront d'elle après la réunion.

— Elle est charmante, et même plus jolie que son portrait.

— Elle sait ce que valent ces protestations. Tous les hommes qui sont là, auront le droit de déposer un bulletin dans l'urne et toutes les femmes exercent une influence sur le vote de leur mari. Il faut que les suffrages ne portent qu'un seul nom : Nicholas Longworth.

Il n'y a, dans ce concert d'éloges qu'elle obtient, dans cette foule qui l'escorte avec ovation, qu'une seule note dissonnante. C'est celle de la femme de chambre de M. Longworth.

— Sacrifier des robes de quinze cents francs, des toilettes demandées aux

premiers couturiers de Paris, tout cela pour ces meetings où il n'y a que du peuple !

A quoi Madame Alice répond :

— Le peuple est le souverain, Peggy, il faut le traiter comme tel.

Et le peuple est satisfait. Il veut ce que veut Alice.

Nicholas Longworth sera sénateur et, qui sait, peut-être Président ?

## Gaponne

Le grand-duc Wladimir était, l'autre soir, en compagnie des grands-ducs Paul et Cyrille, au Grand Guignol.

Entre autres pièces, le programme comprenait les *Trois Messieurs du Havre*, pièce où se trouve transposée l'histoire du pape Gaponne, surpris chez lui, jugé et pendu par des compagnons qu'il a, jadis, dénoncés.

Un des *Trois Messieurs du Havre* rappelle d'ailleurs brièvement, au cours de la pièce, l'aventure tragique du traître.

Les trois-grands-ducs ont suivi le développement de ce drame avec une attention soutenue. Et quand tout fut fini, quand le corps du condamné se balança au bout de la corde, le grand-duc Wladimir déclara, tout en remettant son huit-reflets à la mode d'Il y trente ans :

— C'est bien fait !

Gaponne n'a même pas emporté, dans sa tombe, la sympathie des grands-ducs.

Alors, quoi ?

## CAUSERIE POLITIQUE

### LIBERTÉ

(suite)

Les traditionnalistes à la manière de Charles Maurras voient dans les inégalités sociales la source même de la Liberté ; le droit moderne, inspiré des principes révolutionnaires, en cherche l'origine dans l'Égalité : l'égalitarisme reproche à l'« aristocratie » d'avoir supprimé la liberté humaine ; l'« aristocratie » accuse l'égalitarisme d'avoir retréci cette liberté. Or s'il est vrai comme nous nous sommes plu à le reconnaître, que l'ancien régime, loin de tuer en nous la notion de la liberté individuelle l'ait suscitée et développée soit à la faveur de ces associations autonomes soit grâce au spectacle même du déploiement d'énergie sociale venue de personnalités omnipotentes, dont l'autoritarisme n'était par un côté justement qu'un excès de liberté, il est très vrai aussi qu'une loi profonde du monde organique et social appelle une réglementation et un assagissement de l'élément individuel créateur de liberté.

La liberté dont l'ancien régime nous a fourni le spectacle était très évidemment d'origine individuelle, ou si l'on veut, anarchique. Les conquérants qui fondèrent les dynasties étaient des surhommes avant la lettre, c'est-à-dire qu'ils n'admettaient point d'autres ordres que ceux qui leur venaient de leurs propres énergies ; et si leurs descendants se présentèrent avec le masque trompeur d'une investiture divine ou sociale, la liberté dont ils étaient les dépositaires redevint fatalement entre leurs mains un moyen d'exaltation individuelle : de sorte que de Hugues Capet à Louis XIV et de Napoléon I<sup>er</sup> à Napoléon III, ce sont des caprices ou des énergies individuelles qui ont mené le monde, et c'est bien là je crois la marque même de l'anarchie : seulement, n'oublions pas qu'il y avait le masque d'investiture sociale, ou divine, et surtout que cette anarchie au sommet avait pour conséquence apparemment singulière de créer l'ordre parfait ou plutôt la contrainte à peu près absolue dans toutes les autres parties de l'édifice social.

Cette contrainte toutefois, nous l'avons vu, suscita des révoltes ; ce sont les aristocrates et les aristies

qui les condensèrent; mais ces révoltes, sursauts des libertés d'origine individuelle, se disciplinèrent très vite elles-mêmes en systèmes d'autorité. De sorte que l'on a presque tort de dire qu'il y eut sous l'ancien régime et sauf une exception, des libertés individuelles. Il n'y eut guère que des libertés corporatives, c'est-à-dire des systèmes d'autorité se constituant au sein d'un système d'autorité générale, et se coalisant quelquefois contre lui. Les individus gagnèrent à cet état de choses. Ils y virent de plus près la liberté; mais ils n'y connurent véritablement que la sécurité. Il y eut puissance corporative; il n'y eut pas à proprement parler liberté individuelle.

Ce système bizarre est instable où l'on ne voit d'un côté qu'orgie de liberté et de l'autre qu'excès de servitude, devait peu à peu dépérir en vertu de loi universelle d'égalité de l'action et de la réaction: « Tout rapport social finit par devenir réciproque, l'autorité finit par créer contre elle-même des droits, le maître grandit l'esclave ou bien l'esclave rapetisse le maître, le chef est souvent obligé de suivre ses troupes; l'unilatéral n'est qu'une exception passagère, il tend par lui-même au bilatéral. » (1)

L'unilatéral tendit en l'espèce au « multilatéral »: la liberté d'un seul devint la liberté de tous; mais ce miracle ne put s'accomplir qu'au sein de l'égalité politique absolue et de l'égalité sociale relative. Le mouvement libertaire prit donc nécessairement la forme d'un mouvement égalitaire. Egalité, pour un homme de la génération de 89, devint synonyme de liberté. Et nous voici loin de la conception paradoxale de ces messieurs de l'Action française. Ce n'est plus l'individualité hiérarchique qui préserve l'individu, molécule sociale agrégée pour sa conservation à quelque organisme despotique, c'est l'égalité individuelle qui préserve le citoyen, libre au milieu des droits qui séparent sa personne des autres personnes.

Mais voici que cette liberté égalitaire va prendre un caractère tout différent de la liberté dont jouissaient les privilégiés de l'ordre monarchique: On a l'habitude de l'appeler: liberté individuelle; il ne faut point se laisser tromper par ce qualificatif; elle est individuelle en ce sens qu'elle prend souci de chaque individu, mais elle est d'origine et de caractère sociaux. C'est la société ou plutôt l'Etat qui l'ont octroyée à l'individu (2) et elle est éminemment sociale en ce sens qu'elle est ordonnée, réglée, anarchique. La législation en mesure et en limite les manifestations; elle ne doit point dépasser les bornes des droits de l'homme.

De sorte que nous aboutissons à cette conclusion paradoxale en apparence de la stabilité de l'ordre social sous un régime de liberté égalitaire, tandis qu'il nous fallait bien constater que le régime de liberté unilatérale recèlait un germe grave d'anarchie et de caprice en la personne du souverain et malgré l'imposant appareil de servitude et « d'ordre moral » qui en était l'ordinaire cortège.

La liberté monarchique est la déformation de la liberté individuelle. La liberté égalitaire est la perfection de la liberté sociale.

Mais il ne faut point que ce cadre de liberté octroyé également à tous, soit la mort de la liberté intérieure, de cette liberté manifestée par les actes des grands conquérants; la liberté individuelle dont firent preuve les conquérants serait un bel exemple humain si elle n'avait abouti à la mort des libertés sur la terre; envois leurs énergies, et appliquons les notes à de plus purs desseins. Le cadre

que la société ou l'Etat imposent à nos activités n'est qu'une sauvegarde extérieure: à l'intérieur peuvent indéfiniment s'épancher nos énergies individuelles; le cadre est une digue nécessaire; il ne mesure pas la liberté, il n'en mesure que quelques conséquences. Nous pourrions être des surhommes dans le cadre de la liberté sociale, par l'intensité qualitative de nos énergies individuelles.

(A suivre) MATHOS.

- (1) Hauviou. — *Leçons sur le mouvement social*. Toulouse, Larose, éditeur.
- (2) Faguet. — *Questions politiques*.

## INFORMATIONS

### Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis mardi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a fait connaître au conseil qu'un accord complet sur tous les points s'était établi avec l'Espagne au sujet de l'action des deux puissances au Maroc et que les termes de cet accord allaient être portés par une note identique concertée entre les deux gouvernements à la connaissance de toutes les puissances qui ont participé à la conférence d'Algésiras. Le ministre des affaires étrangères a indiqué en outre les lignes générales des déclarations qu'il compte faire à la Chambre au cours de la discussion de l'interpellation de M. Jaurès, sur le Maroc et du projet de loi portant ratification de l'acte d'Algésiras.

Le général Picquart, ministre de la guerre, a annoncé que trois des officiers qui avaient été réquisitionnés pour participer aux inventaires avaient envoyé leur démission; l'un de ces officiers ayant au préalable exécuté les ordres qu'il avait reçus, sa démission a été acceptée; les deux autres, ayant agi différemment, ont été mis en non-activité par retrait d'emploi.

### Le prochain mouvement administratif

M. Clémenceau, ministre de l'intérieur, s'occupe actuellement de l'élaboration d'un important mouvement administratif, dont la première partie, qui paraîtra vraisemblablement à la fin de la semaine au « Journal officiel », aura pour point de départ: 1° le remplacement à la préfecture de l'Hérault de M. Marraud, nommé préfet de la Loire-Inférieure; 2° de la désignation du nouveau préfet de la Haute-Vienne, en remplacement de M. Dehaulnez, nommé directeur du mouvement des fonds au ministère des finances.

Il est question de confier à M. Briens, préfet de l'Ailier, la préfecture de l'Hérault.

Quant à la seconde partie du mouvement, elle ne sera définitivement arrêtée qu'à la fin de décembre ou au commencement de janvier. C'est dans ce mouvement que sera désigné le nouveau titulaire de la préfecture du Rhône. En effet, on peut maintenant considérer comme étant presque définitive la nomination de M. Alapetite au poste de résident général de France à Tunis. Il est probable que c'est M. Lutaud, préfet de la Gironde, qui sera choisi pour succéder à M. Alapetite à Lyon. Il serait lui-même remplacé à Bordeaux par M. Duréault, préfet du Pas-de-Calais.

Enfin, il est question de M. Gauley, ancien préfet de l'Aisne, pour remplacer à la direction de la Mutualité, M. Masclé, qui va être nommé conseiller d'Etat.

Ajoutons qu'en ce qui concerne la désignation du nouveau directeur de la sûreté générale, une décision définitive

ne sera prise que dans le courant de janvier époque à laquelle M. Huard doit prendre possession de ses fonctions de trésorier-payeur général de la Marne.

Toutes les indications publiées jusqu'à ce jour sur les intentions du président du conseil sont donc pour le moins prématurées.

### La note franco-espagnole

La note concertée entre la France et l'Espagne et destinée à faire connaître aux puissances l'accord intervenu entre les Cabinets de Paris et de Madrid en vue de leur action au Maroc va être communiquée à très bref délai aux gouvernements ayant participé à la Conférence d'Algésiras.

De la sorte, M. Pichon, ministre des affaires étrangères, sera en état de donner lecture de ce document jeudi prochain à la Chambre, au cours de la discussion de l'interpellation de M. Jaurès.

La note contient une phrase relative au commandement en chef des forces navales des deux puissances qui vont se trouver devant Tanger. La note indique que ce commandement sera exercé par l'officier le plus élevé en grade. En l'espèce, cet officier sera, on le sait, l'amiral Touchard.

### L'affaire Syveton

On annonçait ces jours-ci que l'affaire Syveton, la trop fameuse affaire Syveton, renaissait de ses cendres. Elle en renait même tellement qu'elle tourne au scandale et que le gouvernement a été amené à délibérer ce matin même à ce sujet. C'est ainsi que le conseil des ministres a chargé la garde des sceaux d'ordonner des poursuites contre deux journaux parisiens du matin, pour publication de documents judiciaires relatifs à cette vieille affaire.

L'un de ces documents est la déposition faite à la date du 21 décembre 1904 devant M. Boucard, juge d'instruction, par Mme Ménard, belle-fille de M. Syveton. Cette déposition dont nous fimes connaître à l'époque le sens, tout en nous gardant d'en publier les termes, ferait, dans son texte original, rougir un siège, même si ce siège était impudique.

Mme Ménard, racontée avec des détails inattendus comment, dès l'âge de 12 ans 1/3 elle fut la victime des actes de débâche de son beau-père; ses actes s'interrompirent quelque temps, puis recommencèrent lorsque Syveton vint à Paris fonder avec MM. Jules Lemaitre et Dausset, la Ligue de la patrie française.

Le député nationaliste de Paris amena même sa belle-fille dans une maison particulière mal famée de la rue Joubert où se passèrent des scènes scandaleuses. Entre temps d'ailleurs, ledit Syveton séduisit sa propre bonne. Sa belle-fille s'était mariée avec M. Ménard; il ne craignait pas de la poursuivre de ses assiduités. Mme Ménard finit par tout avouer à son mari qui eut des explications violentes avec Syveton et avec Mme Syveton.

C'est à la suite de ces explications et de la crainte du scandale que la divulgation de son infamie pouvait amener, que Syveton se décida au suicide.

Mme Ménard, au cours de cette déposition, a signalé ce fait curieux que M. Syveton touchait de M. Boni de Castellane 10.000 fr. comme secrétaire et que ses appointements furent même portés à 12.000 fr. après la gifle donnée par Syveton au général André. Touchante récompense de l'acte vertueux d'un vertueux nationaliste!

## Petites Nouvelles

La Cour d'Assises de la Seine a condamné à la peine de mort un apache, Camille Kœuig, 25 ans qui avait assassiné une fille.

Dans la coque de l'Algésiras on a retrouvé le coffre-fort du bord entièrement déformé et dans lequel les pièces d'or et d'argent étaient réduites en lingot.

Le 8 décembre, M. Doumergue ministre du commerce présidera le troisième bal annuel de l'Union des Associations des anciens élèves des écoles supérieures de commerce.

L'Océanien qui doit effectuer le départ pour l'Indo-Chine le 9 décembre entrera le 3 décembre dans le port de la Juliette lorsque par suite de la violence du vent, il fut dressé vers les rochers des Pierres-Plates où il s'échoua.

Le Conseil général des Etats-Unis à Yokohama, télégraphiste d'État formel à l'assertion qu'on lui attribue d'avoir prédit la guerre entre les Etats-Unis et le Japon.

## CHRONIQUE LOCALE

### Boîte aux lettres

#### A NOS LECTEURS

Un grand nombre de correspondances nous parvenant de lecteurs du « Journal du Lot » nous demandant divers renseignements, nous croyons devoir répondre aux vœux exprimés en créant dans notre numéro du dimanche une « BOITE AUX LETTRES ».

Par ce système, nous répondrons en quelques mots à toutes les demandes de renseignements d'ordre administratif de toutes sortes qui nous seront adressées.

## CAHORS

### Il n'y a pas de petites économies!

Malgré que M. Héli-Devals soit loin de ce pays qu'il est censé avoir administré pendant 8 ans, nos lecteurs ne trouveront pas mauvais que nous leur communiquions aujourd'hui — nous ne l'avons pas su plus tôt — un trait de générosité à rebours dont M. Héli-Devals est le héros.

Nos lecteurs ont été surpris de voir démentie peu de jours après sa publication, l'information annonçant que M. Héli-Devals avait versé 500 francs au bureau de bienfaisance de Cahors comme don de lucrative nomination.

Nous qui avons annoncé cette heureuse nouvelle, ou plutôt qui avions espéré ainsi sortir 500 francs du gousset étroit de M. Héli-Devals, nous ne fumes pas étonnés de ne voir rien tomber dans la caisse de bienfaisance.

C'est que M. Héli-Devals avait une solide réputation... d'économie qui le préoccupait plus qu'il ne s'en préoccupait l'administration.

Nous connaissons quelques tours de ce haut fonctionnaire pour qui la Princesse n'était pas une vache maigre, et le budget départemental un os sans viande autour.

Mais le comble de la « pingrerie », il l'a outrepassé.

Le fait suivant le prouvera: nous nous en serions voulu de ne pas le signaler.

Bien avant son départ, M. Héli-Devals avait mis ses comptes en règle: tout ce qu'il appartenait, au moins,

dans la Préfecture, avait été emballé et expédié, mais dans sa grande préoccupation de ne rien laisser qui lui appartint, dans le souci de prendre tout et plus, M. Héli-Devals oubliera malgré tout quelque chose.

Le jour du départ arrivé, M. Héli-Devals se rendit à la gare pour prendre — il fallait bien qu'il prit encore quelque chose — le train de 2 h. 50.

Sur le quai de la gare, il promenait en compagnie de ceux qui, obligés par leurs fonctions, l'avaient accompagné; mais M. Héli-Devals était songeur; c'est pourquoi il monta, à l'heure venue, dans le train, oubliant — il l'oubliait facilement — de donner le moindre pourboire aux personnes qui, depuis le matin avaient transporté ses bagages.

Le train fila: mais en cours de route, M. Héli-Devals n'y tint plus: il tira de sa poche un carnet, en déchira un feuillet, écrivit deux lignes et fébrilement attendit...

M. Héli-Devals attendait que le train s'arrêtât à la station de Souillac.

Là, d'un bond, il fut sur le quai de la gare, d'un second bond, il se précipita au télégraphe, et expédia une dépêche à la Préfecture du Lot: « Veuillez arrêter le compteur à gaz. »

C'était, on en conviendra, une grave préoccupation de d'avoir le souci de la sécurité de tout un personnel; mais hélas, la préoccupation était d'un autre ordre.

Le gaz dépensé pour les besoins de la Préfecture est payé sur le fond d'abonnement; le préfet a la charge de ce fond; s'il dépense les crédits alloués, tant pis pour lui; s'il fait des économies, tant mieux pour sa bourse.

M. Héli-Devals a toujours fait des économies sur le fond d'abonnement. Sa dépêche télégraphiée de Souillac « arrêtez le compteur » en est une preuve.

Eh parbleu! M. Héli-Devals devait toucher le fond d'abonnement jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre; or M. Héli-Devals quittait la Préfecture le 20 novembre. M. Devals fit un raisonnement très judicieux.

Je suis payé jusqu'au 30 novembre, mon successeur ne touchera les émoluments de préfet du Lot qu'à partir du 1<sup>er</sup> décembre; je dois donc, évidemment payer jusqu'au 30 novembre, le gaz consommé par les bureaux de la préfecture.... mais il n'y a qu'un compteur, et mon successeur pourrait pendant ces dix jours, consommer du gaz pour ses besoins personnels: il faut donc prendre des précautions.

Eh bien! il y avait quelque 5 ou 6 francs à sauver!

M. Héli-Devals a toujours estimé qu'il n'y a pas de petites économies! Comprend-on maintenant que cet homme qui a touché, pendant son séjour à Cahors, bien près de 200.000 franc n'ait pas... PU donner 500 francs aux pauvres de Cahors à l'occasion de son départ!

Les miséreux de la ville où cet homme généreux va être nommé trésorier payeur général, peuvent se réjouir!

M. Héli-Devals est un homme heureux; ses héritiers le béniront! Hélas! que nous n'ayons pas eu des oncles comme lui!

LOUIS BONNET.

### Prestation de serment

A l'audience civile de mardi, M. Huart, nouvellement nommé avoué à Cahors, en remplacement de M. Sautet, a prêté le serment d'usage.

### Armée de réserve

MM. Andrieu, sergent de réserve au régiment de Montauban, et Vigouroux,

sergent de réserve au régiment d'Agen, sont nommés sous-lieutenants au régiment de réserve de Cahors.

### La Mutualité scolaire

La « Mutualité scolaire » poursuit son œuvre avec succès: les résultats en sont excellents.

La Société compte aujourd'hui près de 1400 membres. Au cours de l'année 1905, 226 sociétaires avaient été secourus et l'indemnité qui leur avait été accordée s'élevait à la somme de 1500 fr. 25.

Pendant les trois premiers trimestres de cette année, 99 sociétaires ont obtenu des indemnités qui s'élevaient à la somme totale de 1054,25. En outre, la société a fait établir au nom de 1152 de ses membres des livrets personnels de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, et elle a versé de ce chef la somme de 17.437 fr.

Ces résultats sont des plus satisfaisants; mais il reste encore beaucoup à faire: il serait très désirable, en effet que la grande majorité, sinon la totalité des enfants de nos écoles, fit partie d'une association qui leur offre tant d'avantages matériels et moraux.

### MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

La section Cadurcienne de la Mission laïque française, tiendra son assemblée générale annuelle le dimanche 9 décembre, à 10 heures du matin, dans une salle de la mairie de Cahors.

### Ordre du Jour

Compte rendu financier de l'exercice écoulé.

Renouvellement du bureau.

Le présent avis tiendra lieu de convocation.

La Mission laïque française entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de son existence. Sans négliger les autres points de son programme et tout en continuant à subventionner les établissements laïques animés de son esprit, elle va entreprendre, notamment en Orient, la création d'établissements relevant directement d'elle. Déjà, grâce à l'appui du ministère des affaires étrangères, elle a pu fonder à Salonique un Lycée Français qui s'est ouvert le 1<sup>er</sup> octobre dernier; le succès de cette création a été tel, que, dès aujourd'hui, les locaux provisoires sont insuffisants et que le Lycée ne peut recevoir tous les enfants qui demandent à profiter de l'enseignement français. C'est la preuve que les écoles françaises laïques sont assurées d'une clientèle nombreuse si nous prenons soin d'y envoyer de bons maîtres animés d'un esprit franchement laïque.

Il est nécessaire pour le maintien de notre influence, pour la prospérité de notre commerce qui va déclinant, que des écoles importantes soient fondées, dans le plus bref délai, dans les principales villes de l'Empire Turc. C'est le vœu adopté à l'unanimité par le Congrès de Marseille et que nous nous efforçons de réaliser.

Si la subvention, votée par le Parlement en faveur des Ecoles Laïques est, comme on nous l'a assuré, progressivement atteinte, nous espérons pouvoir ouvrir bientôt dans deux ou trois autres centres des établissements analogues à celui de Salonique.

L'école Jules Ferry devra recevoir une plus grande extension. Il importe plus que jamais que les instituteurs laïques qui se destinent à l'enseignement aux colonies, soient préparés à la tâche difficile qui les attend. C'est ainsi que la Mission laïque veut tenir les promesses qu'elle a faites de justifier les espérances qu'elle a suscitées chez les amis de l'éducation laïque. Mais elle a besoin pour cela de l'appui de l'opinion républicaine, de plus en plus avertie de son

FLEURBAUM DU « Journal du Lot » 19

## URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

### PREMIÈRE PARTIE

#### LES HÉRITIERS ALARMÉS

— Préservez-le de tout mal et faites-moi souffrir en sa place! Bonne sainte Ursule, ma chère patronne, et vous, divine mère de Dieu, reine du ciel, archanges et saints du paradis, écoutez-moi, joignez vos intercessions aux miennes et prenez pitié de nous.

La somnambule imita si parfaitement les gestes caudines et les saintes inspirations de l'enfant, que le docteur Minoret eut les yeux pleins de larmes.

— Dit-elle encore quelque chose? demanda Minoret.

— Oui.

— Répétez-le.

— « Ce cher parrain! avec qui ferait-il son trictrac à Paris? » Elle souffle son bougeoir, elle penche la tête et s'endort. La voilà partie! Elle est bien jolie dans son petit bonnet de nuit.

Minoret salua le grand inconnu, serrant la main à Bouvard, descendit avec rapidité, courut à une station de cabrio-

lets bourgeois qui existait alors sous porte d'un hôtel depuis démoli pour faire place à la rue d'Alger; il y trouva un cocher et lui demanda s'il consentait à partir sur-le-champ pour Fontainebleau. Une fois le prix fait et accepté, le vieillard, redevenu jeune, se mit en route à l'instant. Suivant sa convention, il laissa reposer le cheval à Essonne, atteignit la diligence de Nemours, y trouva de la place et congédia son cocher. Arrivé chez lui vers cinq heures du matin, il se coucha dans les ruines de toutes ses idées antérieures sur la physiologie, sur la nature, sur la métaphysique, et dormit jusqu'à neuf heures, tant il était fatigué de sa course.

A son réveil, certain que, depuis son retour, personne n'avait franchi le seuil de sa maison, le docteur procéda, non sans une invisible terreur, à la vérification des faits. Il ignorait lui-même la différence des deux billets de banque et l'intervention des deux volumes des *Fandectes*. La somnambule avait bien vu. Il sonna la Bougival.

— Dites à Ursule de venir me parler, dit-il en s'asseyant au milieu de sa bibliothèque.

L'enfant vint; elle courut à lui, l'embrassa; le docteur la prit sur ses genoux, où elle s'assit en mêlant ses belles tresses blondes aux cheveux blancs de vieil ami.

— Vous avez quelque chose, mon parrain?

— Oui; mais promets-moi, par ton salut, de répondre franchement, sans détour, à mes questions.

Ursule rougit jusque sur le front.

— Oh! je ne te demanderai rien que tu ne puisses me dire, dit-il en continuant et voyant la pureté du premier amour troubler la pureté jus qu'à l'infamie de ces beaux yeux.

— Parlez, mon parrain.

— Par quelle pensée as-tu fini tes prières du soir, hier, et à quelle heure les as-tu faites?

— Il était neuf heures un quart, deux heures et demie.

— Et bien! répète-moi ta dernière prière.

La jeune fille espéra que sa voix communierait sa foi à l'incrédule; elle quitta sa place, se mit à genoux, joignant les mains avec ferveur et une lueur radiante illumina son visage, elle regarda le vieillard et lui dit:

— Ce que je demandais hier à Dieu, je l'ai demandé ce matin, je le demanderai jusqu'à ce qu'il m'ait exaucée.

Puis elle répéta sa prière avec une nouveauté et plus puissante expression; mais, à son grand étonnement, son parrain l'interrompt en achevant la prière.

— Bien, Ursule, dit le docteur en reprenant sa filleule sur ses genoux. Quand tu t'es endormie la tête sur l'oreiller,

n'as-tu pas dit en toi-même: « Ce cher parrain! avec qui fera-t-il son trictrac à Paris? »

Ursule se leva comme si la trompette du jugement dernier eût éclaté à ses oreilles; elle jeta un cri de terreur; ses yeux agrandis regardaient le vieillard avec une horrible fixité.

— Qui êtes-vous, mon parrain? De qui tenez-vous une pareille puissance? lui demanda-t-elle, en imaginant que, pour ne pas croire en Dieu, il devait avoir fait un pacte avec l'ange de l'enfer.

— Qu'as-tu semé hier dans le jardin?

— Du réséda, des poids de senteur, des balsamines.

— Et en dernier des pieds d'aloë? Elle tomba sur ses genoux.

— Ne m'épouvanter pas, mon parrain; mais vous êtes ici, n'est-ce pas?

— Ne suis-je pas toujours avec toi? répondit le docteur en plaisantant pour respecter la raison de cette innocente fille. Allons dans la chambre.

Il lui donna le bras et monta l'escalier.

— Vos jambes tremblent, mon bon ami, dit-elle.

— Oui, je suis comme foudroyé.

— Croiriez-vous donc enfin en Dieu? s'écria-t-elle avec une joie naïve, en laissant voir des larmes dans ses yeux. Le vieillard regarda la chambre si simple et si coquette qu'il avait arran-

gée pour Ursule. A terre un tapis vert uni, peu coûteux, qu'elle maintenait dans une esquisse propreté; sur les murs, un papier gris de lin semé de roses avec leurs feuilles vertes; aux fenêtres, qui avaient vue sur la cour, des rideaux de calicot ornés d'une bande d'étoffe rose entre les deux croisées, sous une haute glace longue, une console en bois doré couverte d'un marbre, sur laquelle était un vase bleu de Sévres où elle mettait des bouquets; et, en face de la cheminée, une petite commode d'une charmante marqueterie et à dessus de marbre dit brèche d'Alep. Le lit, en vieille perse et à rideaux de perse doublés de rose, était un de ces lits à la duchesse si communs au XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui avaient pour ornement une touffe de plumes sculptée au-dessus des quatre colonnettes cannelées de chaque angle. Une vieille pendule, enfermée dans une espèce de monument en écaillé incrustée d'arabesques en ivoire, décorait la cheminée, dont le chambranle et les flambeaux de marbre, dont la glace et son trumeau à peinture en grisaille offraient un remarquable ensemble de ton, de couleur et de manière. Une grande armoire, dont les battants offraient des paysages faits avec différents bois, dont quelques-uns avaient des teintes vertes et qui ne se trouvent plus dans le commerce, contenait sans doute son linge et ses robes. Il respirait

dans cette chambre un parfum du ciel. L'exact arrangement des choses attestait un esprit d'ordre, un sens de l'harmonie qui certes aurait saisi tout le monde, même un Minoret-Levraut. On voyait surtout combien les choses qui l'environnaient étaient chères à Ursule et combien elle se plaisait dans une chambre qui tenait, pour ainsi dire, à toute sa vie d'enfant et de jeune fille. En passant tout en revue par maintient, le tuteur s'assurait que, de la chambre d'Ursule, on pouvait voir chez madame de Portendrière. Pendant la nuit, il avait médité sur la conduite qu'il devait tenir avec Ursule relativement au secret surpris de cette passion naissante. Un interrogatoire le compromettait vis-à-vis de sa pupille. Ou il approuverait, ou il désapprouverait cet amour; dans les deux cas, sa position devenait fautive. Il avait donc résolu d'examiner la situation respective du jeune Portendrière et d'Ursule, pour savoir s'il devait combattre ce penchant avant qu'il fût irrésistible. Un vieillard pouvait seul déployer tant de sagesse. Encore panteant sous les atteintes de la vérité des faits magnétiques, il tournait sur lui-même et regardait les moindres choses de cette chambre; il voulait jeter un coup d'œil sur l'almanach, suspendu au coin de la cheminée.

(A suivre)

œuvre. Il faut que le nombre de nos adhérents décuple. Notre propagande va reprendre plus active que jamais.

Un comité a été institué à Cahors. Les adhésions sont reçues chez le président M. Roques, Inspecteur d'Académie, chez le trésorier, M. Suquet, professeur économiste à l'Ecole Normale d'Instituteurs.

### COUR D'ASSISES DU LOT

**FAUX EN ECRITURES PUBLIQUES**  
Audience du 4 Décembre 1906

Après l'interrogatoire de l'accusé, l'audition des témoins, le réquisitoire de M. Villotte, la plaidoirie de M. François Besse, et une plaidoirie de M. Lacaze avocat de la partie civile, le jury entre dans la salle des délibérations.

A sa sortie il en rapporte un verdict de culpabilité.

En conséquence, la Cour condamne la nommée Barthélémy à UN an de prison à 100 fr. d'amende et à 1 franc de dommages-intérêts envers la partie civile.

### Tournée des Nouveautés

**Vous n'avez rien à déclarer ?**

Telle est la phrase cent fois répétée à Cahors à tout instant, depuis quelques jours. C'est l'impatience qui pousse nos concitoyens à cette interrogation aussi fréquente qu'anxieuse. Qu'ils se rassurent, car nous sommes en mesure de déclarer que la date de cette représentation, si impatiemment attendue, est aujourd'hui définitivement fixée. C'est le 8 décembre que nous aurons le plaisir d'entendre la désoyante comédie de MM. HENNEQUIN et VÉBER. Une troupe d'artistes choisis, formant un ensemble admirablement homogène, vient ajouter encore, par une interprétation irréprochable, à l'intérêt de la pièce elle-même.

Ainsi sommes-nous sûrs de ne point nous tromper en prédisant une salle comble pour la représentation du samedi, 8 décembre.

### Nos DÉPÊCHES

**Télégrammes reçus hier :**  
Paris, 5 décembre, 1 h. 8 s.

**Tirage d'obligations**  
Au tirage de la Ville de Paris 1898 le numéro 17.131 gagne 200.000 fr. et le numéro 221.203 gagne 50.000 fr.

**Pas d'association cultuelle**  
La direction du séminaire de St-Sulpice à Paris annonce qu'elle ne formera pas d'association cultuelle légale; elle préfère disparaître pour obéir à la volonté du pape.

**La catastrophe de Witten**  
Une dépêche de Berlin assure que la police a acquis la preuve que la catastrophe de Witten résulterait réellement d'un attentat anarchiste.

**Télégrammes reçus aujourd'hui :**  
Paris, 6 décembre, 1 h. 38 s.

**Les affaires du Maroc**  
La déclaration franco-espagnole relative à l'intervention au Maroc est favorablement accueillie à Berlin. La France et l'Espagne pourront débarquer des troupes pour rétablir l'ordre; et les seront rappelés quand la police sera organisée.

M. Plotow, secrétaire d'ambassade d'Allemagne à Paris, a déclaré au rédacteur de « l'Agence Fournier » qu'aucun raison relative au Maroc ne pourra troubler l'harmonie entre la France et l'Allemagne.

**AGENCE FOURNIER.**

**Arrondissement de Cahors**  
Saint-Caprais  
Assassinat. — La nouvelle nous parvient qu'un crime qui a le vol pour mobile, vient d'être commis dans une commune limitrophe de la nôtre.

C'est à Villefranche-du-Périgord que l'assassinat a eu lieu.

Mme Campagnac, octogénaire a été trouvée assassinée dans sa cave atteinte de plusieurs coups de couteau. La justice s'est transportée sur les lieux.

Après plus amples renseignements nous reviendrons sur cette affaire.

**Cours d'adultes.** — Depuis quelques jours un cours d'adultes est ouvert à

l'école de St-Caprais. Il a lieu le mardi et vendredi de chaque semaine, de 7 à 9 h. du soir, pendant 4 mois.

Plusieurs fois par mois, mais le dimanche seulement des conférences sont faites par des instituteurs, qui développeront des sujets intéressants.

Déjà MM. Gipoulou, directeur de l'école de Prayssac; Charles, instituteur à Luzech; Calvi, adjoint à Cazals; Lasguigne, adjoint à Puy-l'Évêque; Annès, à Frayssinet-le-Gelat; Besse, instituteur à Villefranche-du-Périgord, ont promis leur concours.

Pendant les soirées et les jours de conférence la salle sera chauffée et éclairée gratuitement par le maître M. Rigouste auquel nous nous permettons d'adresser nos plus vives félicitations.

**Luzech**  
Convocation. — Les membres du Comité républicain sont instamment priés d'assister à la réunion importante qui aura lieu samedi soir, à 7 h. 1/2, dans la salle ordinaire des réunions.

**Puy l'Évêque**  
Foire. — Les bœufs gras, de 34 à 38 les 50 kilos  
Attelages cours en hausse.  
Bœufs de maquignons de 150 à 300 fr. paire.  
Pores gras en hausse, autres de 15 à 45 fr. l'un.  
Moutons gras de 75 à 80 centimes le kilo vif, autres de 25 à 35 fr. l'un.  
Oies grasses de 1 fr. à 1.15 la livre.  
Canards gras de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 la livre.  
Foies d'oies de 2 fr. 50 à 3 fr. la livre.  
Poules de 4 à 5 fr. la paire.  
Poulets de 80 centimes à 1 fr. la livre.  
Lièvres de 4 à 5 fr. l'un.  
Perdreaux de 1 fr. 75 à 2 fr. l'un.  
Lapins domestiques environ 30 centimes la livre.  
Œufs 1 fr. 20 la douzaine.  
Blé de 14 fr. 75 à 15 fr. les 4/5.  
Maïs de 11 à 12 fr. les 4/5.  
Pommes de terre environ 4 fr. 50 les 4/5.

**Arrondissement de Figeac**  
Cajarc  
Cours d'adultes. — Des cours d'adultes auront lieu pendant la saison d'hiver dans nos écoles laïques.

A l'école des garçons, les mercredis et samedis de sept heures et demie à neuf heures du soir.

A l'école des filles, les jeudis de neuf heures à onze heures du matin, et les dimanches, de trois à quatre heures du soir.

**Etat civil du mois de novembre :**  
Naissances : Edwige-Louise-Marie Marty; Jeanne Lugan.  
Mariage : Louis-Marcelin Belvezet, maçon à Pechblanc et Marie-Léonie-Louise Delmas, s. p., à Gaillac.  
Décès : Jean-Louis Touze, s. p., 88 ans, au Touron; Jean-Pierre Lugan, 84 ans, s. p.; Fernand Tauran, étudiant, 18 ans; Jean-Pierre Masbou, 75 ans, s. p. au Mas de Naudy.

**Figeac**  
Nomination. — M. Grain, employé au bureau de la section du chemin de fer d'Orléans, à Ribérac, est nommé en avancement à Figeac. Félicitations.

**Probité.** — M. Frédéric Truël, employé, a trouvé sur la voie publique plusieurs titres de rente. Il s'est empressé d'en faire la déclaration au bureau de police. Félicitations.

**La Sainte-Barbe.** — Mardi, les ouvriers et ouvrières des mines de charbon de Buzac ont célébré la fête de leur patronne. Après un défilé en musique dans les principaux quartiers de la ville, un banquet et un bal ont eu lieu. Calme parfait durant toute la journée.

**Tribunal.** — Lundi, dans son audience des flagrants délits, le tribunal a condamné à quinze jours de prison le nommé Marc Puech, âgé de soixante et un ans, de Saint-Perdoux, poursuivi pour rébellion et voies de fait envers la gendarmerie à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Marc Puech est cet individu dont nous avons signalé l'arrestation samedi dernier, et qui avait lancé un coup de poing au gendarme Naulceau, au moment où ce dernier lui exhibait l'ordre d'arrestation.

**Evasion.** — Le nommé Henry Terral, âgé de trente-six ans, originaire d'Espédaillac, condamné plusieurs fois pour vol par le tribunal de Figeac, et qui était actuellement détenu à la prison de Rodez, où il subissait une peine de quinze mois de prison pour évasion, s'est évadé de nouveau mardi de cette dernière prison et n'a pu être retrouvé. Son signalement a été envoyé dans toutes les directions.

**Bagnac**  
Foire du 3 décembre. — Malgré le mauvais temps, la foire du 3 décembre a été assez importante. La hausse sur les bestiaux se maintient. Les veaux se vendaient de 0 fr. 95 à 1 fr. le kilo. Les cochons gras valaient de 52 fr. à 55 fr. le quintal.

**Arrondissement de Gourdon**  
Souillac  
Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche.

Absents : MM. Pinsac, Gambert, Bizac, Baptiste Laval, Veyrières, Loubiers, Laugier, Lestrade et Faurel.

Vu l'arrêté préfectoral relatif à l'assistance médicale gratuite, il est décidé que la décision prise par le Conseil concernant les pharmaciens, est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

M. le maire donne connaissance du résultat des sondages qu'il a fait opérer à la source de Bézet, sondages qui ont été faits pendant la période de grande sécheresse. Il en résulte que la source produisait à cette époque un débit de 28 litres à la seconde.

Construction d'une nouvelle salle de classe à l'école des garçons. — Par suite de la création d'un poste de quatrième adjoint à l'école des garçons, il est de toute urgence de construire une nouvelle salle de classe et d'aménagement des appartements pour les nouveaux maîtres.

Les plans et les devis sont soumis au Conseil, qui les approuve sous réserve que les travaux seront donnés à l'adjudication.

Lecture est donnée d'une lettre adressée à M. L.-J. Malvy, par M. le Ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes, qui avise notre député de l'envoi prochain de matériel scolaire au cours complémentaire de jeunes filles.

Des remerciements sont adressés à M. L. J. Malvy.

Avis favorable est donné à plusieurs demandes adressées à M. le préfet au sujet de la loi sur le repos hebdomadaire.

MM. Loubiers et Leymarie sont nommés membres de la Commission de révision des listes électorales.

Les répartiteurs pour l'année 1907 seront les mêmes que pour 1906, à l'exception de M. Veyrières qui est remplacé par M. Louis Laval.

M. Marcou, charbonnier, demande à la commune de lui céder un terrain lui appartenant, et qui borde sa propriété. Adopté.

Pétitions relatives au marché aux pores. — M. le secrétaire donne lecture de deux pétitions demandant toutes les deux le maintien du foirail aux pores sur la place de Laborie.

M. le maire propose le maintien du statu quo.

M. Darnal proteste. Il dit que le grand foirail est assez vaste pour contenir charrettes, bœufs et pores.

Le Conseil décide d'interdire la circulation des charrettes dans la rue aux bœufs. A cet effet, des bornes seront placées aux entrées de la rue de façon à empêcher l'accès aux charrettes et voitures.

Une demande d'augmentation de crédit pour le balayage des salles de classe, suite de surcroît de travail, est formée par l'adjoint.

M. le maire est chargé de régler cette affaire.

Il y a urgence de surélever de 1 mètre le mur de clôture de l'abattoir, côté Souillac.

La Commission des travaux publics est chargée de se rendre sur les lieux et de prendre des mesures en conséquence.

Une demande de propriétaires de la Ressegé hors lignes Pechagrand, demandant que le Conseil leur fasse donner l'alignement de leur propriété, est renvoyée à M. Bos, agent-voier.

Les travaux à exécuter, rue et placée Bénétou, seront, sur la demande de M. Claret, faits incessamment, les fonds étant votés depuis déjà longtemps.

Le chemin de Galinat s'étant écroulé sur une certaine longueur, M. le maire fera visiter les lieux afin de savoir si les travaux à effectuer doivent être à la charge de la commune ou des propriétaires riverains.

M. Gauthier est chargé de la fourniture du bois de chauffage pour l'école de Bourzelles.

M. Gauthier demande un crédit pour permettre d'habiller et d'équiper l'appareil municipal. Adopté.

**Arrondissement de Gourdon**  
Chez nos voisins  
Lot-et-Garonne  
FUMEL  
Réflexion  
Fiez-vous à la politique.

Le maire de Fumel, dans ces mêmes colonnes si souvent citées comme réactionnaire, a fait enlever la croix qui ornait l'école laïque des garçons.

Les partisans de l'ancien maire déclarent qu'il n'a fait que son devoir, et que depuis dix ou onze mois qu'il est maire, il aurait pu faire effectuer ce travail plus tôt; mais ils n'ajoutent pas que le maire précédent qui est resté pendant dix ans maire, n'a jamais voulu toucher à ce symbole de la puissance divine, de peur de porter atteinte à son prestige et de contrarier les sentiments de ses véritables amis.

Aux esprits libres de conclure alors, que le maire réactionnaire a agi en républicain, et le maire républicain, ou soi-disant en réactionnaire.

L'approbation des républicains ne peut aller qu'à celui qui a fait opérer cet enlèvement de la croix, et non à celui qui n'en a peut-être jamais eu l'intention.

**L'impartial**  
Avenir du Prolétariat. — Il est rappelé aux membres de cette Société que le versement des cotisations a lieu tous les premiers dimanches du mois, de deux heures à quatre heures du soir. Des amendes seront infligées aux sociétaires qui ne se rendront pas à ces réunions.

**Arrondissement de Gourdon**  
Bibliographie  
LISEZ TOUS LES SAMEDIS

Le Magazine illustré « Madame et Monsieur » qui est assurément la plus intéressante et la mieux faite des revues illustrées.

Actualités, Mode, Sports, Musique, Bridge, Romans, Contes et Nouvelles, Concours Amusants.

Le Numéro ne coûte que 40 centimes.

**Le Globe Trotter**

Nous avons déjà, à différentes reprises, parlé à nos lecteurs des améliorations successives de notre excellent confrère : *Le Globe Trotter* le remarquable et intéressant journal de voyages, aventures et explorations.

C'est avec plaisir que nous venons aujourd'hui attirer votre attention sur le numéro qui paraît cette semaine et qui est vendu partout, exceptionnellement, 5 centimes.

Comportant toute une série de transformations et d'améliorations, ce numéro contient le début de deux romans sensationnels : Spiridon le Muet, grand roman scientifique, dû à la plume incomparable d'André Laurie, l'émule de Jules Verne, l'auteur de la « Vie de Collège dans tous les pays », de « Toit du Monde », et de tant d'ouvrages qui ont charmé et charmeront encore de nombreuses générations de lecteurs.

Le *Cours des Bois*, grand roman d'aventures, pris sur le vif, par le célèbre écrivain et hardi explorateur Gabriel Ferry.

De magnifiques illustrations de Damblans et de Loevy viennent augmenter considérablement l'intérêt de ces deux chefs-d'œuvre.

Ce numéro contient en outre une série d'articles aussi variés qu'intéressants et dont voici le sommaire : Radama, le Tueur de Tigres (René Lamato). — Les Langues du monde. — Au Pays de l'Ivoire (E. Irtwie). — Les Sociétés secrètes en Russie. — Voyages d'actualité : Au Maroc (Le Sultan) (Pierre Loti). — Le Poisson du Diable. — L'Homme et la Nature : La population du Japon. — L'histoire de Panama. — Les chutes du Zambèze. — La nourriture des Japonais. — Une pluie éternelle. — La fertilité de la Californie. — Le sol de la Russie. — Le serpent volant. — L'explorateur Nansen. — La gazette de Pékin. — Un lac savonneux. — La vie en voyage : Chez les Cannibales. — Le nom d'un grand d'Espagne. — Bande Humoristique : le Chapeau enchanté. — Renseignements divers : Combien faut-il de jours pour voir sommairement Bruxelles ?

Eufin un grand et fort original concours, doté de magnifiques prix : La Famille Mouchon.

Nous rappelons à nos lecteurs que le *Globe Trotter* de cette semaine est vendu partout exceptionnellement 5 centimes.

**LE PRIX « VIE HEUREUSE »**

La « grande semaine » des lettres vient de commencer, et plus que jamais l'on discute avec passion les chances de favoris. Quel sera le lauréat de Goncourt ? et quel, celui de la Vie Heureuse ? c'est la question du jour. Mystère et discrétion !

Les membres du jury *Vie Heureuse* réunis hier en une avant-dernière séance chez madame Félix-Faure Goyau, ont beaucoup parlé de MM. Ganioux, Quet, Henry Duguarches, Tévenin, et de Mmes Norman, Arel, André Corbis, etc. On assure que trois livres ont surtout retenu leur attention, mais qu'en raison de la division à peu près égale des voix, un outsider pourrait fort bien l'emporter. C'est cette énigme nous livrons son secret le 7 Décembre à la séance du « Petit Palais ».

**LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.** — Sommaire du n° 1750, du 8 Décembre 1906.

Le dieu vivant des Saïotes, par Gustave Regasparger. — La faune du Cap de Bonne-Espérance au XVIII<sup>e</sup> siècle, par Henri Dehérain. — Navires pour expéditions polaires, par Pierre de Mériel. — La prohibition de l'opium en Chine, par G. R. — Sur le rail dans le Far-West, par Marcel Pieissix. — L'acide carbonique volcanique en Auvergne, par Ph. Glangeaud. — La confection des plumes d'autruche, par Jacques Boyer.

Les mangeurs de terre et l'ankylostomiase, par le Dr Émile Raymond. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 3 décembre 1906, par Ch. de Villadon. — La rivalité de la Tour Eiffel par J. Durand.

Ce numéro contient 21 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

**MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES**  
9<sup>e</sup> édition, considérablement augmentée  
MÉTODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relaver et agrandir les patrons. — Tapisserie. — Tricot. — Crochet. — Filat. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fusain, des Renseignements très détaillés sur la

**Elections Consulaires.** — Les élections au tribunal de commerce auront lieu pour le canton de Fumel, dimanche prochain 9 décembre, de dix heures du matin à quatre heures du soir, à la mairie de Fumel.

**Abattoir.** — Mouvement de l'abattoir pendant le mois de Novembre :  
Animaux abattus : Bœufs, 12 ; vaches, 5 ; veaux, 88 ; moutons, 56 ; agneaux, 2 ; pores, 53. — Viande saisies : Néant.

**Classe 1906.** — Les jeunes gens devant figurer sur les tableaux de recensement de la classe 1906, sont priés de se rendre sans retard à la mairie, pour y fournir toutes indications relatives à leur inscription.

**Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Éclaircissement, la Photographie, etc.**

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES  
Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Étranger : 3 fr. 75.  
Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

**LA TISANE Américaine DES SHAKERS**

Favorise la sécrétion prompte et normale des sucs gastriques, empêche ainsi la dyspepsie. En tonifiant et fortifiant l'estomac, le foie et les intestins, elle assure décadence leur parfait fonctionnement. Elle guérit la constipation, les migraines et les excès de bile.

**DONNE UNE NOUVELLE VIE**

"Je ne pouvais presque plus manger, et après mes repas j'avais toujours des douleurs à l'estomac. Des douleurs aux épaules et dans les côtes me tourmentaient aussi, et je devins très faible. Ma respiration était difficile, et parfois, je me sentais près d'étouffer. En outre, je souffrais de maux de tête et d'insomnies. Après de longs mois de souffrances, je fis usage enfin de la Tisane Américaine des Shakers qui m'a radicalement guéri." (Signé M. Eugène Marchand, Villedieu-le-François (Marne), 11 mai 1906.)

**À VOTRE Appareil Digestif**

Elle a Guéri des Milliers de Personnes et vous Guéira Aussi.

En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, qui a introduit en France la Tisane Américaine des Shakers, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

**A VENDRE POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ**  
Très léger, en excellent état.  
S'adresser au Bureau du Journal.

**Bulletin Financier**  
Paris, 5 Décembre.

Le marché fait preuve aujourd'hui de fermes dispositions. La Rente française et le groupe espagnol sont particulièrement bien tenus. Les transactions reprennent de l'activité. A signaler un léger déchetissement du Rio sur des réalisations de bénéfices.

Notre 3 0/0 clôture à 95.95.  
L'Extérieure cote 95.37 ; l'Italien, 103.40 ; le Portugais 71,12 et le Turc, 94.42.

Les fonds russes se négocient : le 5 0/0 nouveau à 88.40 ; le 3 0/0 1891 à 63.90 ; le 1893 à 62.60 et le Consolida à 77.

Parmi les établissements de Crédit : le Crédit Lyonnais est à 1201 ; le Crédit Foncier à 704 et le Comptoir National d'Escompte à 690.

Sans changements notables, les chemins français se traitent : le Lyon à 1311 ; le Nord à 1743 et l'Orléans à 1342.

Les Obligations 5 0/0 des Chemins de fer du Nord Ouest du Brésil sont fermes à 482 fr.

L'Action de la Société Concessionnaire du Port et des Magasins publics de Paris-Austerlitz cote 275 fr.

Les actions de la Société l'Éclairage électrique progressent à 277 fr. et l'on peut prévoir de meilleurs cours.

Les Amiantes de Poschiavo donnent lieu à un actif courant d'échanges aux environs de 232 fr.

La Librairie Ollendorff fait 145 fr. ; la St-Raphaël Quinquina 123 fr. et la Telemarken Cooper, 50 fr.

L'intérêt annuel des obligations du port de Para est de 25 fr. 20 payable en or, net de tout impôt étranger. Le gouvernement Brésilien s'est engagé, par décret en date du 16 avril 1906 à prélever sur les droits de douanes la somme nécessaire au service des intérêts et de l'amortissement. Au prix actuel de 464,75 le rendement est de 5,43 0/0. L'Obligation est remboursable à 504 fr.

**VOTRE ENFANT souffre-t-il aussi?**

**LA PREUVE** Sotteville-les-Rouen, 24 Mars 1905. — « Ma petite Fernande, déclarée tuberculeuse, prit et toléra parfaitement bien l'Emulsion Scott qui, en peu de jours, lui rendit l'appétit, améliora sa digestion et lui renouvela, lui fortifia le sang. Mon enfant est aujourd'hui sauvée; elle, qui venait si mal auparavant, a augmenté de 4 kilos en 3 mois! — Lefebvre, 232, rue de la République.

**LE POURQUOI** Les Docteurs prescrivent toujours l'EMULSION SCOTT, parce qu'ils connaissent la haute qualité des substances qu'elle contient, et la perfection de sa formule et de sa préparation. Elle coûte un peu plus que ses grossières imitations, il est vrai! Mais ne vaut-il pas mieux payer le prix et guérir promptement, radicalement, vos chers petits? Sûrement si! Exigez donc toujours le flacon Scott dont l'emveloppe porte la marque :

**« LE PÊCHEUR AVEC LA MORUE ».**

Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Échantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie), 356, rue St-Honoré, PARIS.

**A VENDRE UN MATÉRIEL DECAUVILLE en parfait état**  
comprenant voie de 0 = 50, courbes et croisements, et vagonnets  
S'adresser au bureau du Journal

On est prié de s'enquérir  
L'exposé qui suit a été fait par un habitant de Cahors et comme il offre la possibilité de soulager beaucoup de souffrances dans la ville, ceux qui ont intérêt à faire des recherches à ce sujet feront bien de le faire.

M. Galan, 3, rue des Capucins, à Cahors, nous dit :

« Malgré tous les traitements suivis depuis un an, j'étais toujours atrocement pris des reins. J'étais découragé et ne savais plus que faire car bien souvent il m'était impossible de me baisser pour ramasser le moindre objet par terre. Je ne pouvais pas rester au lit, car je ne savais quelle position prendre pour être un peu à l'aise et une fois levé, j'étais parfois obligé de quitter mon travail de jardinage, tellement le bas du dos et les reins me faisaient mal. J'étais très faible et ne savais plus quel remède employer lorsqu'on me conseilla de me traiter moi-même avec les Pilules Foster pour les Reins vendues à la Pharmacie Orliac à Cahors. Je les essayai aussitôt et ce fut mon salut car bientôt je n'étais plus du tout le même; mes douleurs disparaissaient comme par enchantement dès le quatrième jour, mes mouvements étaient plus faciles et plus souples, je pouvais mieux me baisser, aller et venir. Une quinzaine de jours après, je pouvais enfin me livrer à mes petites occupations aussi librement qu'autrefois. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Cette douleur quiressemble à un coup de poignard dans le dos vient des reins et annonce qu'ils sont fortement atteints. L'acide urique s'est cristallisé dans les reins mêmes et les aspérités acérées et tranchantes coupent et déchirent les membranes délicates des reins et occasionnent ainsi des douleurs atroces. Les ingrédients dont sont composées les Pilules Foster pour les Reins dissolvent rapidement l'acide urique et aident les reins à faire sortir de l'organisme les poisons qui sont entraînés par l'urine.

Exigez bien les véritables Pilules Foster pour les Reins dont l'efficacité est universellement connue. Elles sont uniques dans leur genre. Surtout, méfiez-vous des imitations d'un aspect et d'un nom plus ou moins approchants, car vous n'auriez plus le résultat voulu. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 10 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu, à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 5.

**A VENDRE**  
seule au canton, à céder de suite  
S'ADRESSER : Bureau du Journal.

**LES VARICES**

L'EXTRAIT de Virginie Nyrdahl guérit les varices, quand elles sont récentes; il les amène et les rend inefficaces quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures, il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon à fr. 50 franco Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'emveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

« Voir à la dernière page les ventes de terre à bon marché en Algérie ».

**FARINE LACTÉE NESTLÉ**  
Aliment préféré des enfants.

# Chronique agricole

## LES VIOLETTES

La violette est une plante vivace rustique (Viola odorata) qui tient une large place dans les cultures méridionales et commerciales. Pendant toute la saison d'hiver ses fleurs abondent sur les marchés de la capitale où elles sont vendues sous forme de petits bouquets à 10 centimes.

Comme plante d'ornement, la violette en raison de son parfum délicieux et de la facilité avec laquelle elle peut être propagée et cultivée, peut être envisagée comme un végétal précieux. Très peu cultivée dans nos parterres, elle peut cependant constituer de belles bordures qui ne manquent pas d'un certain charme, en mars, à l'époque de la floraison.

Peu difficile sous le rapport du sol, on peut dire que la violette croît partout où la terre est saine, substantielle, meuble et pas trop sèche en été. On la multiplie par stolons et par division des touffes.

En Provence et dans la région d'Hyères, la culture de la violette a pris une grande extension depuis un quart de siècle. Des expéditions nombreuses sont faites journellement de janvier à mars, sur Paris. Selon les variétés, ces fleurs sont vendues de 6 à 20 francs le kilogramme, suivant la rigueur des froûds.

Les variétés les plus cultivées sont: La violette des quatre saisons ou «Petite bleue» qui est remontante et très rustique et donc la floraison se prolonge de Septembre à Avril. On cultive aussi la V. Wilson, à fleur plus pâle et un peu plus délicate, mais plus ample avec pédoncules plus longs permettant une cueillette plus facile.

La V. Russe ou V. Le Czar, à fleur également grande avec des pédoncules de 15 centimètres de longueur, coloris foncé, odorant et remontant mais un peu moins florifère.

La V. Luxonne, de coloris moins foncé que la variété précédente, mais d'une floraison plus abondante et avec des fleurs longuement pédonculées. Cette variété a donné des formes avantageuses qui sont cultivées sur 5 à 600 hectares dans le Var.

Nous signalerons enfin la V. de Parme, à fleur double, d'un bleu pâle, un peu gris, assez rustique, à odeur très fine et spéciale et exploitée surtout en vue de la parfumerie.

Dans le nord on multiplie la violette en avril après la floraison. Dans le midi on opère de janvier à mars et on renouvelle les plantes tous les deux ou trois ans. On divise les vieilles

touffes et l'on choisit les stolons les plus jeunes et les plus vivaces pour les réunir et les planter au plantoir, assemblés par trois ou quatre en un seul pied.

On se veut avoir des plantes à forcer on fait la culture dans une terre abritée, inclinée au Midi où on trace des planches de la dimension des châssis. On effectue la plantation en quinconce, à 25, 30 centimètres en tous sens.

Pendant la végétation de printemps et d'été, on fait des binages et des arrosages.

La distribution d'eau est surtout importante dans les cultures méridionales, elle a lieu au printemps et jusqu'en août surtout pendant les deux premières années. Pour protéger les plantes contre l'ardeur souvent excessive du soleil, on les recouvre de branchages ou bien, on butte les rhizomes et mieux encore, on les protège par un paillis.

Des coffres munis de leur châssis sont placés sur les plants à forcer, dès le mois de novembre. Un intervalle de 15 centimètres est laissé dans le coffre entre le verre et les plantes. Pendant la nuit, on couvre les châssis de paillassons; le jour on relève les couvertures et, suivant le temps et la température on donne de l'air.

La végétation recommence avec les nouveaux arrosages. Des réchauds de fumier sont établis autour des coffres.

La culture en plein air se pratique identiquement, sauf que les châssis sont supprimés et que la plantation ou culture de première année est généralement faite à travers une culture intercalaire de pois ou de haricots.

Des engrais azotés peuvent être avantageusement appliqués au moment du labour de septembre.

## L'ALIMENTATION DES VEAUX

Peut-on modifier sensiblement la composition qualitative et quantitative du lait par des modifications apportées dans l'alimentation des vaches et imprinter ainsi aux veaux qu'elles nourrissent un développement plus rapide ou plus marqué ?

On a préconisé, dans ce but, l'emploi des phosphates en poudre extrêmement fine, d'os pulvérisés, de glycérophosphates, et l'on a reconnu, à l'analyse des laits émanant de vaches ainsi nourries que la proportion de phosphates renfermée dans leur lait ne s'en trouvait nullement augmentée. Sur ce sujet, M.A. Landureau, ancien directeur de la station agronomique du Nord, a rappelé qu'il a publié, en 1876, une étude aboutissant aux mêmes conclusions et établissant, en outre, que la

quantité d'acide phosphorique combiné aux bases, qui existe dans le lait de vache, n'est influencée d'une manière appréciable que par une nouvelle gestation qui en diminue très faiblement la proportion.

M. le Conseiller Lydtin s'est élevé également contre l'emploi des aliments phosphatés, qui constitue, d'après lui, une inutilité nuisible à la bourse du cultivateur, car tous les aliments qu'on donne au bétail renferment du phosphore en quantité suffisante; mais a-t-il ajouté, il y a parfois pénurie de chaux et l'on peut corriger ce défaut sans occasionner aucune dépendance supplémentaire, en mettant dans les auges de lacaie, de la marne calcaire réduite en petits morceaux, que les bovines aiment à rencontrer et croquent volontiers.

M. Porcher, professeur à l'Ecole vétérinaire, conclut de ses recherches que toutes les expériences qui ont eu pour but d'augmenter les matières minérales dans le lait, même en administrant aux animaux de fortes doses de sels divers, ont complètement échoué.

## Chemin de fer d'Orléans

### FÊTES DE NOËL 1906

ET DU  
Premier de l'An 1907

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Noël 1906, et du Premier de l'An 1907, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 22 décembre au dimanche 6 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du lundi 7 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'ils expireront après le 7 janvier.

Vient de paraître

## A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

### LE GRAND ANNUAIRE DU LOT pour 1907

CONTIENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS par XAINRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 500 gravures précédé d'une notice Historique

## Antoine de Gourdon

Gouverneur de Cahors sous Henri IV et de la liste et dates des FRAIRIES OU FÊTES LOCALES DU DÉPARTEMENT



Grand Papa à des rhumatismes; il va se coucher emportant un paquet de **OUATE THERMOGENE** qu'il appliquera sur ses douleurs; demain il se réveillera guéri.

Le **THERMOGENE** (comme son nom l'indique), engendre à la surface du corps cette chaleur douce, bienfaisante et continue, si utile dans les maladies de poitrine et toutes les affections rhumatismales. Il est aujourd'hui le remède populaire par excellence. Tout le monde le connaît et tout le monde l'emploie: n'est-ce pas le plus bel éloge qu'on puisse en faire ?

Une feuille de cette ouate merveilleuse et plus de **Rhumatisme**, fini le **Rhumatisme**, enrayes le **Mal de Gorge** et l'**Angine**, envoles le **Lumbago**, le **Torticolia**, les **Pointes de côté** et toutes les **Affections Névralgiques**.  
Son emploi est des plus faciles: il suffit de déplier la feuille d'ouate et de l'appliquer sur le mal; si l'on veut une réulsion prompte et plus énergique, on aspergera le **THERMOGENE** d'Eau-de-vie ou d'Eau de Cologne.  
La Boîte avec notice, 1,50 dans toutes Pharmacies.

## CENTRAL-GARAGE R. WILCKEN

69, BOULEVARD GAMBETTA

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP. 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dém. 5 pl. dis. glaces. Rem à neuf.  
Voiture RICHARD-EPASTIER, 12 HP. 2 cyl. Magnéto. Tonnem. 4 pl. dis. et glaces.  
Voiture MORS, 8 HP. 2 cyl. Magnéto. Tonnem. 4 pl. dis. et glaces.  
Voiture UNIC (G. Richard et Co), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale.  
Voiture FANHARD-LEVISSOR, 15 HP. carb. Krebs. Entrée lat. par-brise, cap. amér. Voitures légères neuves, SIAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine en mai.  
Voiture électrique légère **ULMANN**. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant électric. d'accumulateurs de toute capacité  
Stock du pneu **L'ELECTRIC** avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

ASSISTANCE JUDICIAIRE  
**ÉTUDE DE M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE**  
AVOUÉ A CAHORS  
10, COURS DE LA CHARTREUSE, 10

## EXTRAIT D'UN Jugement de séparation de corps

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Cahors, le dix novembre 1906, enregistré. Il appert que la séparation de corps a été prononcée.  
Entre Madame Alexandrine DUJOL, sans profession, domiciliée à Cahors,  
Ayant M<sup>e</sup> C. AUTEFAGE pour avoué constitué,  
Et le sieur DELPECH François, maçon, son mari, domicilié autrefois à Cahors, actuellement sans domicile ni résidence connus en France.  
N'ayant pas d'avoué constitué, Au profit de la femme aux torts et griefs du mari,  
Pour extrait certifié sincère,  
L'avoué poursuivant,  
**C. AUTEFAGE**

## TERRES A BON MARCHÉ en Algérie

Dans le but de renforcer le peuplement français, le gouvernement général de l'Algérie, met en vente, à des prix modérés et payables en dix ans sans intérêt, en accordant en outre une prime à la résidence et à l'exploitation personnelle qui peut aller jusqu'à remise des trois derniers huitièmes du prix de vente.  
255 propriétés de 11 à 150 hectares réparties dans les trois départements.  
La vente commencera le 15 décembre 1906 à Alger, le 23 décembre 1906 à Oran et le 31 janvier 1907 à Constantine. Elle sera faite à prix fixe (de 25 à 300 francs l'hectare), et à bureau ouvert. On peut se présenter en personne ou par mandataire.  
En dehors de ces 165 propriétés, l'Administration traite dès maintenant de gré à gré, ou à prix fixe, pour un certain nombre de propriétés.  
Renseignements, notice et plans à la direction de l'Agriculture à Alger 1105, Rue de l'Algérie, 3 Paris (Palais-Royal) ou dans les Préfectures d'Algérie.

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)  
Travail parfait et entièrement garanti

ASSISTANCE JUDICIAIRE  
**ÉTUDE DE M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE**  
AVOUÉ A CAHORS  
10, Cours de la Chartreuse, 10

## Extrait D'UN Jugement de divorce

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Cahors, le vingt-trois janvier 1906, enregistré et signifié, Il appert que le divorce a été prononcé.  
Entre GIRMA Jean, meunier, domicilié à Douelle, pourvu de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors du 10 novembre 1904.  
Ayant M<sup>e</sup> C. AUTEFAGE pour avoué constitué;  
Et la dame Marie ROQUESALANE, épouse du précédent, domiciliée de droit avec lui à Douelle, N'ayant pas d'avoué constitué; Au profit du mari, aux torts et griefs de la femme.  
Pour extrait certifié conforme,  
L'avoué poursuivant,  
**C. AUTEFAGE.**

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DULYCEE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, Boulevard Gambetta  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.  
Le propriétaire gérant: A. COUSLANT

## (SERVICE D'HIVER 1906-1907)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos					
DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS		EXPRESS	
17	5 (1)	121	23 (3)	35	1125	42 (4)	16 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	122	1136	700	(3 <sup>e</sup> cl.)			
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 17	7 9 s.	8 47	10 56 s.	TOULOUSE...d.	1 10 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 55 s.	11 37 s.	10 16 m.	6 52 s.	7 28 s.	12 53 s.	6 52 s.
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 20	7 9	8 50 s.	11 9	MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 55	9 44	12 28 m.	10 53	7 45	11 11	11 11	7 7
LIMOGES (arrivée)	1 54	4 20 m.	12 54 m.	2 53 s.	8 58	Cahors...d.	—	4 1	5 20	8 36	10 6	—	11 33	8 1	1 18	7 20	9 9
LIMOGES (départ.)	3 19	4 35	1 3	2 59 s.	9 29	Labenne...d.	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13 s.	8 43	1 24	7 27	10 25
BRIVE... (arrivée)	6 23	6 28 s.	2 28	4 34 s.	12 23	Cleaurac...d.	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 52	1 36	7 43	10 32
BRIVE... (départ.)	6 45	7 2	2 41	4 50	1 12	Sept-Ponts...d.	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	9 4	1 39	7 46	10 35
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	—	1 47	CAHORS... (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 46 s.	10 43	1 24	12 42	9 12	1 47	7 58	10 38
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	5 25	2 6	CAHORS... (dép.)	2 49	4 50	7 6	15 57 m.	10 47	1 28	—	9 29	2 2	8 14	10 41
CAZOULES... (dép.)	7 45	7 40	—	5 28	2 10	Espère... (dép.)	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41	2 11	8 27	10 44
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	—	—	2 18	St-Denis-Catus.	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 44	2 18	8 33	10 47
Nozac.	8 19	—	—	—	2 34	Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 41	—	—	—	9 44	2 21	8 36	10 50
GOURDON.	8 31	8 8	—	5 53	2 44	Dégagnac.	—	—	7 56	6 50	—	—	—	9 44	2 24	8 39	10 53
Saint-Clair.	8 40	—	—	—	2 56	Saint-Clair.	—	—	8 6	6 59	—	—	—	9 44	2 27	8 42	10 56
Dégagnac.	8 51	—	—	—	3 5	GOURDON.	—	—	8 21	7 16	11 27	—	—	9 44	2 30	8 45	10 59
Thédirac-Peyrilles.	8 52	—	—	—	3 5	Nozac.	—	—	8 30	7 25	—	—	—	9 44	2 33	8 48	11 02
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	—	—	3 16	Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	9 44	2 36	8 51	11 05
Espère.	9 22	—	—	—	3 27	CAZOULES.	—	—	8 53	7 50	—	—	—	9 44	2 39	8 54	11 08
CAHORS. (arrivée)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 37	SOULLAC (a.)	3 47	5 53	9 1	7 53	11 43	—	—	9 44	2 42	8 57	11 11
CAHORS. (départ.)	9 41	8 53	4 15	6 41	3 47	SOULLAC (d.)	3 48	5 58	9 7	8 7	11 50	—	—	9 44	2 45	9 0	11 14
Sept-Ponts.	9 51	—	—	—	3 57	Gignac-Cressens.	—	—	9 36	8 40	—	—	—	9 44	2 48	9 03	11 17
Cleaurac.	10 5	—	—	—	4 18	BRIVE... (a.)	4 23	6 33	10 7	9 11	12 25 m.	2 59	—	9 44	2 51	9 06	11 20
Labenne.	10 15	—	—	—	4 34	BRIVE... (d.)	4 27	7 7	—	—	12 32	3 5	—	9 44	2 54	9 09	11 23
Cansade.	11 19	10 2	5 15	7 44	4 42	PARIS (A.) arr.	11 51	4 15 m.	—	—	8 35	10 22	—	9 44	2 57	9 12	11 26
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	PARIS (O.) arr.	11 59	4 24	—	—	8 44	10 31	—	9 44	3 0	9 15	11 29
TOULOUSE... arr.	12 13	10 49 s.	6 5	8 38	7 51	—	—	—	—	—	—	—	—	9 44	3 3	9 18	11 32

1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, pour 200 kilomètres minimum; 3<sup>e</sup> classe pour 300 kilomètres.  
2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, pour 300 kilomètres minimum; 3<sup>e</sup> classe, pour 400 kilomètres.  
(\*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.